

FORMATION INITIALE DIAGNOSTIC ENERGIE Sans Mention

SF-F1009-10ème éd-aou2025

Objectifs

- Acquérir la connaissance de la réglementation performance énergétique liée au diagnostic DPE.
- Connaître les modalités de réalisation d'un diagnostic technique de performance énergétique et de rédaction d'un rapport.
- Avoir les connaissances pour obtenir la certification DPE.

Les taux de 2024 :

Taux de satisfaction : 83% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 90% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

Public Visé

Diagnosticteurs immobiliers, métiers de l'immobilier et de l'expertise bâtiment, personnes en reconversion professionnelle

Durée

56.00 Heures

8 Jours

Pré Requis

Savoir lire et écrire en langue française

L'accès à la formation ne nécessite pas d'autres pré-requis spécifiques, par contre des pré-requis pour votre inscription à la certification vous seront demandés par le centre de certification :

- Soit 3 ans d'expérience professionnelle de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment
- Soit un diplôme de niveau de l'enseignement BAC +2 à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, ou, sous réserve de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, une certification professionnelle de niveau 5 ou supérieur dans le domaine du diagnostic immobilier ou de la performance énergétique du bâtiment

Parcours pédagogique

Déroulé de la formation :

Partie théorique : 28 heures

Partie pratique : 28 heures

Parcours pédagogique :

Conformément à l'arrêté compétences du 20/07/2023 modifié

I : Les généralités sur le bâtiment :

- La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives.
- Les spécificités des bâtiments construits avant 1948 et des bâtiments utilisant des techniques constructives similaires.
- Le calcul de la surface d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment.
- L'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les lots présents dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
- L'ensemble des pathologies du bâtiment liées notamment à des mauvais dimensionnements d'installations ou encore à l'humidité dans les logements.

II : La thermique du bâtiment :

- La thermique des bâtiments.
- Le diagramme de l'air humide.
- Les grandeurs physiques thermiques,
- Les différents modes de transfert thermique.
- Les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air et par ponts thermiques.
- Les principes de calcul d'une méthode de calcul réglementaire, les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles ainsi que leurs sources, notamment la présence de scénarii conventionnels.

III : L'enveloppe du bâtiment :

- les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales.
- les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en oeuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites.
- les ponts thermiques associés aux différentes parois selon leur inertie thermique (caractérisation, mesure).

- les masques solaires associés aux parois vitrées (caractérisation, mesure).
- les procédés permettant de déterminer les caractéristiques de l'enveloppe d'un bâtiment.
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment.

IV : Les systèmes :

- les réseaux de chaleur, les équipements techniques .
- les principaux équipements de ventilation.
- les auxiliaires des différents systèmes.
- les technologies innovantes.
- les notions de rendement des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire.
- la mise en place d'énergies renouvelables.
- les principales sources d'énergie, leurs avantages et inconvénient.
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels.
- les recommandations d'usage des équipements pour diminuer les factures énergétiques, les recommandations de gestion et d'entretien des équipements.
- les contraintes techniques d'installation d'un système et les impossibilités éventuelles de recommandation d'installation de certains systèmes.
- les procédés permettant de déterminer les caractéristiques des installations d'un bâtiment.

V : Les textes réglementaires :

- les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, ainsi que les ressources documentaires mises à disposition par les services du ministre chargé de la construction,
- les obligations relatives à l'envoi des diagnostics à ADEME,
- les textes législatifs et réglementaires faisant référence au diagnostic de performance énergétique
- les objectifs français et européens relatifs à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la rénovation des bâtiments;
- les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie;
- la terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

Partie Pratique :

Sur les 28h de pratique prévue :

- 7 heures de terrain sont réalisées dans des bâtiments ou parties de bâtiments réels ou aménagés, et permettent la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prises de mesures.
- 21 heures de mise en situation permettent la réalisation complète d'un DPE, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs pour les cas suivants :
 - une maison individuelle
 - un logement situé dans un bâtiment collectif
 - un logement construit avant 1948
 - un logement neuf
 - un lot à usage autre que d'habitation présent dans un bâtiment à usage principal d'habitation

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Livret de formation, diaporama interactif, étude de cas, mise en pratique, capitalisation connaissances professionnelles, visualisations illustrées de cas pratiques pour faciliter l'acquisition des compétences, matériel de vidéo projection, mise à disposition du logiciel "LICIEL" pour le cas pratique

MÉTHODES :

Active, participative et démonstrative

MODALITÉS :

- Format de formation selon le lieu :
 - Les Alluets le roi : HYBRIDE (présentiel ou visio synchrone : diffusion simultanée en direct via un système de visioconférence haute qualité) dont 21h obligatoirement en présentiel
 - Avignon : PRESENTIEL uniquement
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formatin, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Evaluation à chaud de satisfaction en fin de formation.

Informations modalités et délais d'inscription

DATE :

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX :

Site de formation : Les-Alluets-le-Roi (78) ou Avignon (84)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS-LE-ROI

Objectifs pédagogiques

Acquérir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de Diagnostic de Performance Energétique sans mention, dans les immeubles bâtis, prévus par la réglementation française.

Le contenu de la formation est basé sur les exigences de compétences des opérateurs de diagnostic, selon le domaine de diagnostic, telles que définies dans les programmes d'examen de l'annexe 3 de l'arrêté du 20 juillet 2023 modifié définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis par un QCM.

Note minimale : 10/20 pour validation de la formation

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

€ Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **1 500.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

SONELO Formation
Tél : 01.39.75.36.96
Mail : contact@sonelo.fr

Assistance technique et pédagogique
Tél. : 01.39.75.36.96
(assistante de formation)